



**MODIFICATION N° 4** datée du 2 juin 2021 apportée à la notice annuelle datée du 26 juin 2020, modifiée par la modification n° 1 datée du 5 janvier 2021, la modification n° 2 datée du 19 mars 2021 et la modification n° 3 datée du 7 avril 2021.

**PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC**  
Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC  
(le *fonds*)

La présente modification n° 4 datée du 2 juin 2021 apportée à la notice annuelle du fonds datée du 26 juin 2020, modifiée par la modification n° 1 datée du 5 janvier 2021, la modification n° 2 datée du 19 mars 2021 et la modification n° 3 datée du 7 avril 2021 (la *notice annuelle*) modifie les attestations figurant dans la notice annuelle et fournit certains renseignements supplémentaires à l'égard du fonds, de concert avec la modification n° 4 datée du 2 juin 2021 apportée au prospectus simplifié du fonds daté du 26 juin 2020, modifié par la modification n° 1 datée du 5 janvier 2021, la modification n° 2 datée du 19 mars 2021 et la modification n° 3 datée du 7 avril 2021. La notice annuelle doit être lue à la lumière de ces renseignements concernant le fonds.

### Résumé

Le 25 mai 2021, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., le gestionnaire du fonds, a annoncé que Lazard Asset Management LLC a été nommée comme sous-conseiller du fonds avec prise d'effet le 7 juin 2021 (la *date de prise d'effet*).

### Modifications

À compter de la date de prise d'effet, la notice annuelle est modifiée de la façon suivante :

1. La ligne relative au fonds dans le tableau figurant à la rubrique *Désignation, constitution et genèse des fonds – Portefeuilles privés RBC – Fonds d'actions internationales et mondiales*, à la page 18 de la notice annuelle, est remplacée par ce qui suit :

Portefeuille privé d'actions outré-mer RBC	Le 24 août 2007	Avec prise d'effet le 7 juin 2021, le sous-conseiller en placement de ce fonds, Edinburgh Partners Limited, a été remplacé par Lazard Asset Management LLC.
---	-----------------	---

2. La ligne relative au fonds dans le tableau figurant à la rubrique *Responsabilité à l'égard des activités des fonds – Sous-conseillers en valeurs*, à la page 53 de la notice annuelle, est supprimée et remplacée par ce qui suit :

Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC	Lazard Asset Management LLC, New York (New York)
--	---

3. Le sous-titre *Edinburgh Partners Limited*, ainsi que le tableau et les deux paragraphes suivant immédiatement ce sous-titre, à la page 60 de la notice annuelle, sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

### **Lazard Asset Management LLC**

Nom	Poste et fonctions	Principaux liens d'affaires au cours des cinq dernières années
Michael G. Fry	Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste	Lié à Lazard depuis 2005
Michael A. Bennett	Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste	Lié à Lazard depuis 1992
James M. Donald	Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste	Lié à Lazard depuis 1996
Kevin J. Matthews	Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste	Lié à Lazard depuis 2001
Michael Powers	Conseiller principal, gestionnaire de portefeuille et analyste	Lié à Lazard depuis 1990
Giles Edwards	Directeur, gestionnaire de portefeuille et analyste	Lié à Lazard depuis 2008
John R. Reinsberg	Vice-président du conseil, gestionnaire de portefeuille et analyste	Lié à Lazard depuis 1992

Les décisions de placement que les personnes susmentionnées prennent pour le compte de Lazard Asset Management LLC (*Lazard*) ne sont pas assujetties à la surveillance, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

La convention relative au sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et Lazard prévoit que celle-ci peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 61 jours donné par RBC GMA ou d'un préavis de 90 jours donné par Lazard. RBC GMA a également le droit de résilier la convention immédiatement si Lazard pose certains gestes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

4. Le troisième paragraphe de la sous-rubrique *Responsabilité à l'égard des activités des fonds – Arrangements en matière de courtage – Sous-conseillers*, à la page 72 de la notice annuelle, est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Lorsque la loi le permet, Lazard reçoit des services de recherche de courtiers qui effectuent les opérations sur actions pour ses clients. Ces courtiers fournissent des services de recherche exclusifs de tiers dans le cadre d'ententes de partage des courtages (parfois appelées des « accords de paiement indirect au moyen de courtages »). Ces ententes et les services de recherche obtenus dans le cadre de celles-ci sont conçus pour respecter le paragraphe (e) de l'article 28 de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*. Les nouveaux services de recherche de tiers devant être obtenus au moyen des ententes de partage des courtages sont examinés par Lazard afin de s'assurer qu'elles respectent la réglementation applicable. Les opérations effectuées par les courtiers avec lesquels Lazard a conclu des ententes de partage des courtages sont assujetties aux mêmes normes de meilleure exécution que Lazard applique aux autres opérations sur actions.

## Attestation du fonds, du gestionnaire, du promoteur et du placeur principal du fonds

La présente modification n° 4 datée du 2 juin 2021, avec la notice annuelle datée du 26 juin 2020, modifiée par la modification n° 1 datée du 5 janvier 2021, la modification n° 2 datée du 19 mars 2021 et la modification n° 3 datée du 7 avril 2021, le prospectus simplifié daté du 26 juin 2020, modifié par la modification n° 1 datée du 5 janvier 2021, la modification n° 2 datée du 19 mars 2021, la modification n° 3 datée du 7 avril 2021 et la modification n° 4 datée du 2 juin 2021 et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contient aucune information fausse ou trompeuse.

Fait le : 2 juin 2021

Par : « *Damon G. Williams* »

Damon G. Williams  
Chef de la direction  
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de  
promoteur et de placeur principal du fonds

Par : « *Heidi Johnston* »

Heidi Johnston  
Chef des finances, Fonds de RBC GMA,  
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de  
promoteur et de placeur principal du fonds

Au nom du conseil d'administration  
de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de promoteur et de placeur principal du fonds

Par : « *Douglas Coulter* »

Douglas Coulter  
Administrateur

Par : « *Daniel E. Chornous* »

Daniel E. Chornous  
Administrateur